RÉSULTATS ENQUÊTE

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

URIOPSS Hauts-de-France

Septembre 2024

Dans le cadre de ses travaux sur les enfants dits « à double vulnérabilité », l'URIOPSS Hauts-de-France a mené une enquête auprès des acteurs de la protection de l'enfance et du handicap de la région.

Contexte de l'enquête et typologie des répondants :

Cette enquête a eu lieu entre le 20 décembre 2023 et le 31 janvier 2024. 103 établissements et services y ont répondu représentant 60 organismes gestionnaires.

La proportion de répondants par département correspond à la répartion populationnelle des Hauts-de-France.

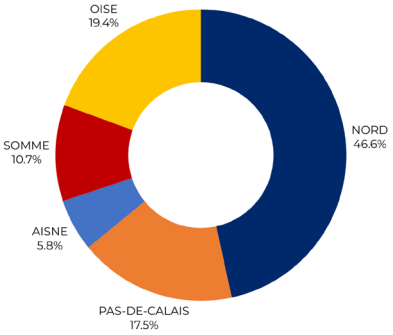

Le champ d'intervention des répondants est de 31 % dans la protection de l'enfance, 68% dans le handicap et 1% dans les 2 champs.

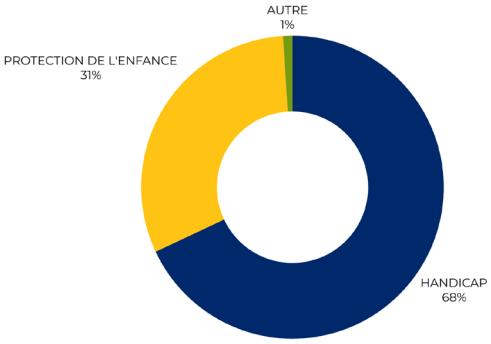

Proportion par département

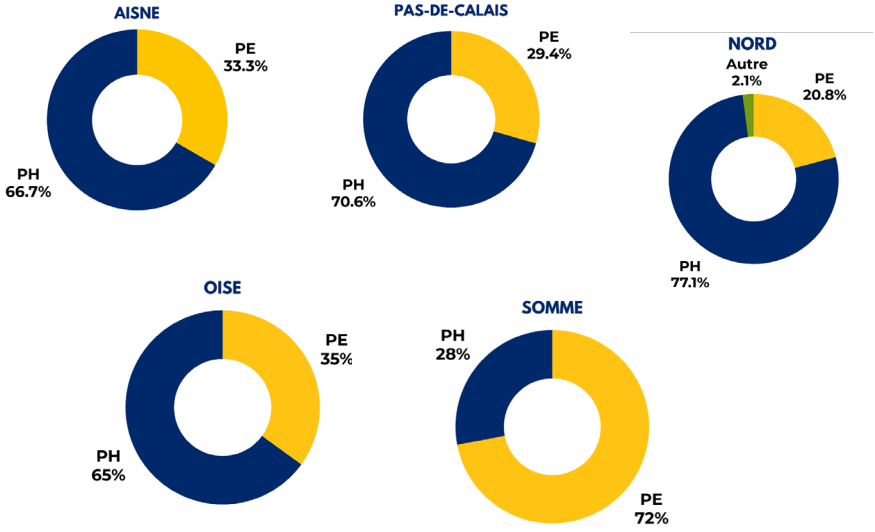

Typologie d'ESMS des répondants

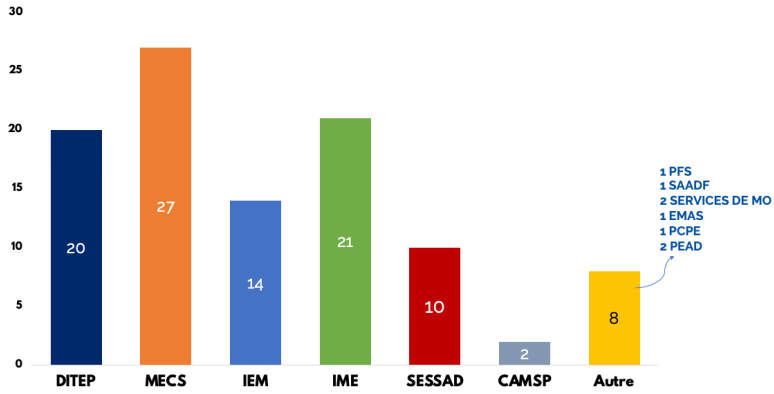

Analyse des résultats : proportion d'enfants dits « à double vulnérabilité »

Dans le champ du handicap

Les dernières données connues au moment de l'enquête remontaient à 2022 (données de la DREES). Celles-ci identifiaient que 15% des enfants accompagnés en établissement ou service du champ du handicap relevaient de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'enquête montre que ce chiffre est supérieur dans les HDF : **31%** des enfants accueillis dans le secteur du handicap ont une mesure de l'ASE. Cette moyenne monte à 42.3% dans les DITEP.

Proportion d'enfants relevant de l'ASE dans les structures handicap

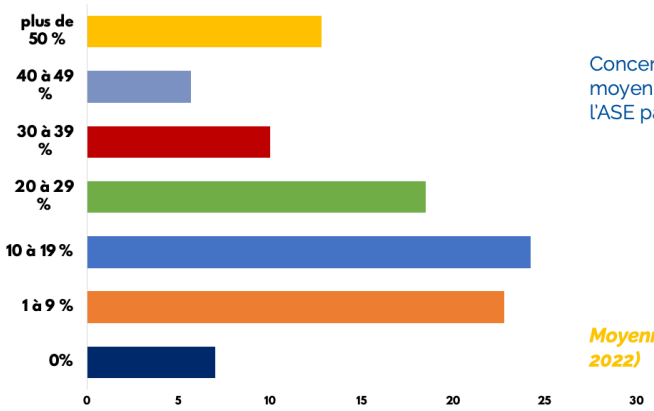

Concernant les DITEP, la moyenne d'enfants relevant de l'ASE passe à 42.3%

Moyenne nationale 15% (DREES, 2022)

Les 2/3 des ESMS accueillent en moyenne 1 à 30 % d'enfants bénéficiant d'une mesure de l'ASE.

Dans le champ de la protection de l'enfance :

Les dernières données connues au moment de l'enquête remontaient à 2015 (défenseur des droits). Celles-ci identifiaient que 15% des enfants accompagnés en établissement ou service du champ de la protection de l'enfance bénéficiaient d'une notification MDPH.

L'enquête montre que ce chiffre est supérieur dans les HDF : **35.7%**

Une grande majorité des établissements et services de la protection de l'enfance ont entre 10 et 40% d'enfants ayant une notification MDPH.

Proportion d'enfants ayant une notification MDPH dans les structures de la protection de l'enfance

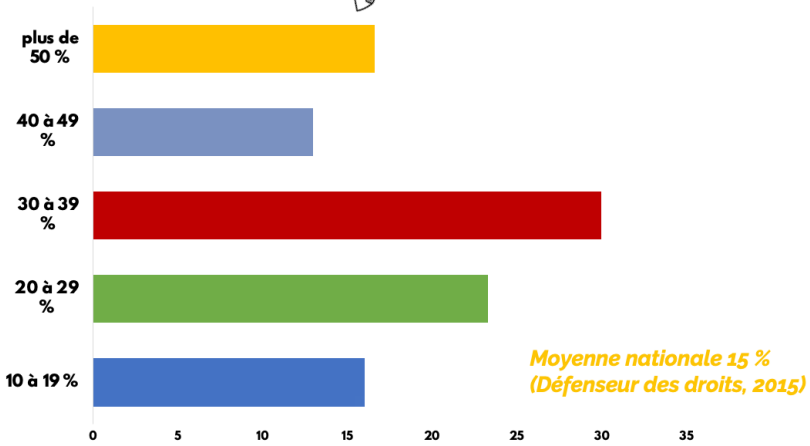

Constats :

Une proportion significative d'enfants à double vulnérabilité est présente dans les deux secteurs. Malgré des chiffres proches, on constate que la protection de l'enfance accueille plus d'enfants doublement vulnérables que le secteur du handicap.

Au sein des établissements de la protection de l'enfance, 14.4% des enfants sans notification pourraient en bénéficier selon les professionnels.

12.4% des enfants protégés avec une notification MDPH sont accueillis par l'ASE par manque de place dans le secteur du handicap.

Après ce constat chiffré, l'URIOPSS a souhaité connaître les problématiques liées à l'accompagnement de ce public. L'enquête proposait plusieurs réponses ainsi qu'une réponse libre afin d'enrichir les résultats.

Problématiques en lien avec le public

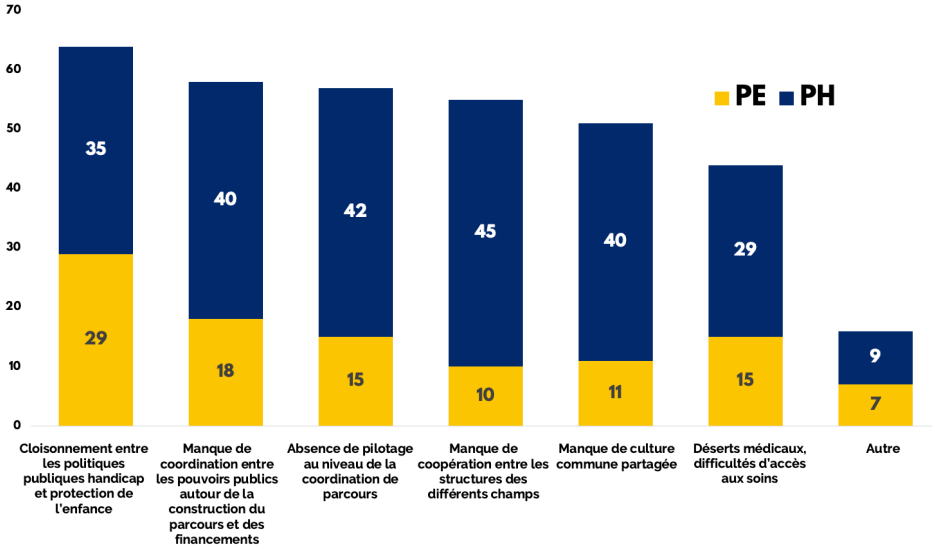

Les autres problématiques identifiées

Champ Protection de l'enfance

- « Manque de place en établissement médico-social »
- « Manque d'internat 7j/7 dans le handicap »

Champ du handicap

- « absence d'assistants familiaux spécialisés »
- « absence de formation au handicap des professionnels de l'ASE »
- « absence de psychiatrie infanto-juvénile »

Le manque de coopération entre les 2 champs étant identifié comme un frein, nous avons souhaité aller plus loin dans cette réflexion en identifiant les modalités de coopération d'ores et déjà mises en œuvre.

Modalités de coopération mises en oeuvre entre les acteurs accompagnants les enfants doublement vulnérables

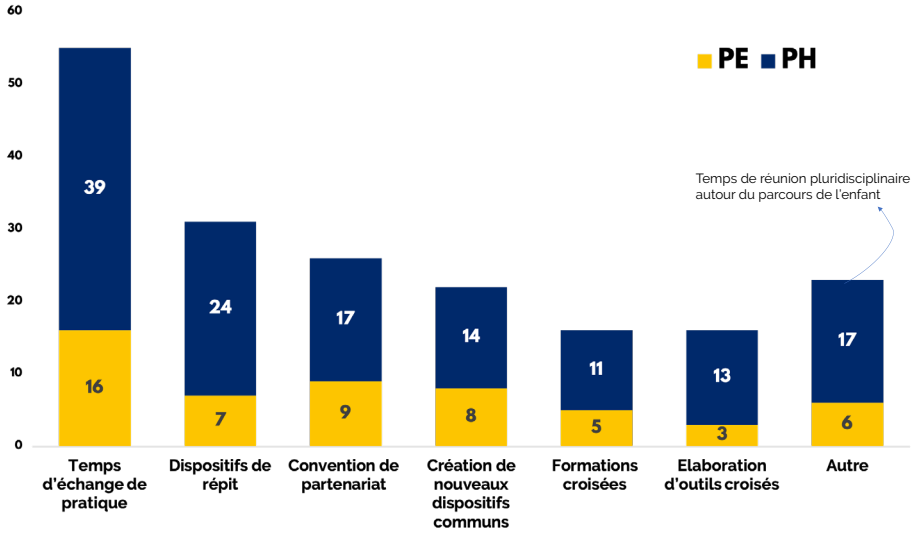

Solutions dont pourraient bénéficier ces enfants :

Ces chiffres mettent en lumière le manque de solutions pour une grande partie de ce public. Les répondants ont pu soumettre leur avis en identifiant les solutions qui seraient les mieux adaptées et le nombre d'organismes gestionnaires portant d'ores et déjà ce type de solutions.

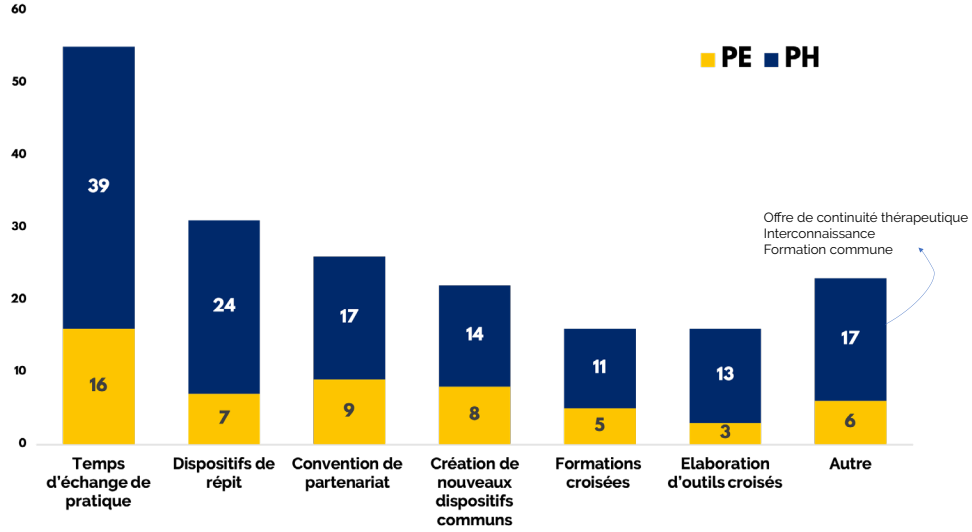

Nombre d'organismes gestionnaires portant ces coopérations

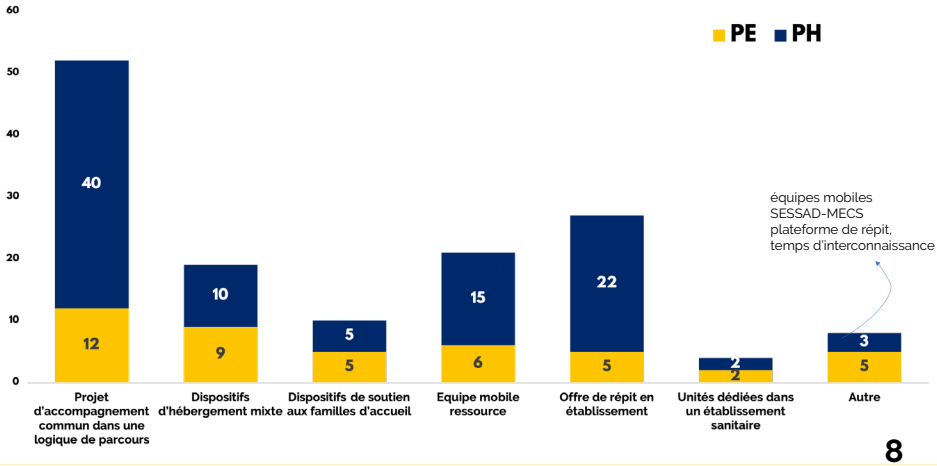

En plus des solutions identifiées ci-dessus, la formation des professionnels est un axe indispensable. Nous avons identifié quels sont les besoins prioritaires en formation.
4 grandes thématiques en sont ressorties, quel que soit le champ d'intervention :

- Connaissance de caractéristiques du public
- Interconnaissance
- Favoriser les parcours
- Accompagner les familles

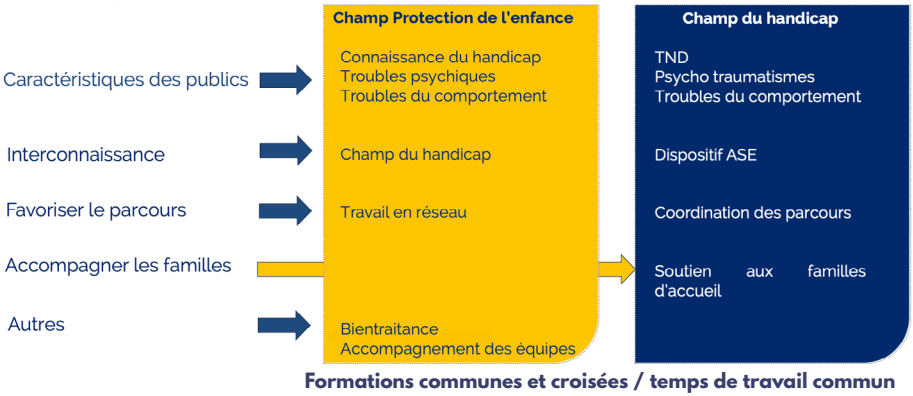

Besoins prioritaires identifiés pour accompagner les jeunes à « double vulnérabilité »

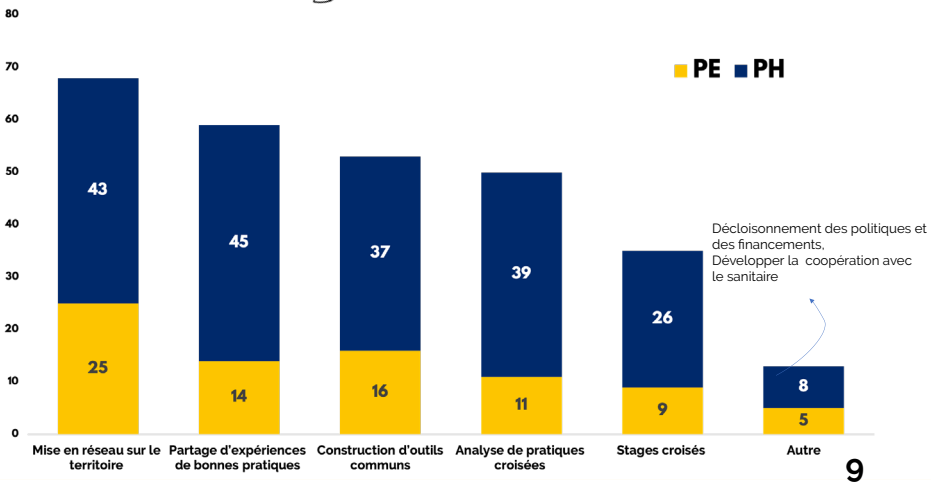

URIOPSS

Hauts-de-France

URIOPSS Hauts-de-France
Centre Vauban - 199-201 rue Colbert - Bâtiment Douai - 59000 Lille
www.uriopss-hdf.fr - contact@uriopss-hdf.fr - 03 20 12 83 43